



LA COVID-19 ET L'IMPACT SUR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) QUI TRAVAILLENT À L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES

À travers le prisme des OSC financées par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes - six mois après la déclaration de la pandémie mondiale

(septembre 2020)

1. INTRODUCTION

Ce dossier a pour but d'informer les États membres des Nations Unies, les organisations des Nations Unies, les décideurs politiques, les donateurs et tous les autres partenaires travaillant à la prévention et à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles sur la nécessité urgente de faire face à la montée en flèche des taux de violence dans le contexte de la COVID-19. Cette note d'information fournit une deuxième évaluation, après une évaluation de base en mars 2020 (encadré 2),ⁱ et vise à mettre en évidence le besoin immédiat de ressources pour soutenir les femmes et les filles ayant subi des violences basées sur le genre.

Les informations ont été recueillies grâce aux rapports reçus de 144 organisations de la société civile (OSC) financées par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies) dans 69 pays et territoires. Les données montrent qu'en raison d'une augmentation du nombre de cas de violence à l'égard des femmes et des filles au cours des six derniers mois, toutes les OSC interrogées ont adapté avec résilience les opérations et programmes existants pour répondre à la demande croissante et maintenir les services vitaux.

[Encadré 1] Notre évaluation de base :

En mars 2020, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a procédé à une évaluation rapide de 144 OSC recevant des subventions afin d'évaluer l'impact de la pandémie. Les réponses de 122 OSC (85 % du portefeuille mondial) ont confirmé une augmentation rapide de la violence à l'égard des femmes et des filles, et ont fait état de difficultés et d'incertitudes quant à la manière de réagir. L'évaluation a également révélé avec quelle rapidité et quelle agilité les OSC adaptaient leur travail tout en protégeant la sécurité des bénéficiaires et du personnel. Comme c'était le cas avant même la pandémie de COVID-19, les systèmes de soutien dirigés par la société civile agissent comme premiers intervenants et comblent les lacunes là où les gouvernements ne peuvent ou ne veulent pas fournir de services.

Sur la base de ces rapports, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies recommande de reconnaître les OSC comme des prestataires de services spécialisés essentiels dans la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Leur participation, leur leadership et un financement adéquat seront cruciaux pour la réalisation des plans d'intervention nationaux dans le contexte de la COVID-19.

Cette note d'information est un document évolutif qui sera mis à jour au fur et à mesure que les impacts de la COVID-19 et de la violence à l'égard des femmes et des filles se feront sentir.

2. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

Les dernières informations fournies par les bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies montrent une augmentation continue et significative des taux de violence à l'égard des femmes et des filles avec un impact ultérieur sur la capacité des OSC à prévenir et à répondre à cette crise. L'impact global est fortement localisé et complexe, mais *dans l'ensemble, les facteurs les plus importants en matière de violence à l'égard des femmes et des filles restent la combinaison mortelle de l'insécurité économique et des restrictions de mobilité physique dues au confinement, qui compliquent la tâche des femmes souhaitant échapper à la violence ou rechercher un soutien et la justice.*

Selon les rapports des OSC, les femmes et les filles marginalisées et celles qui sont le plus souvent laissées pour compte sont touchées de manière disproportionnée. La pandémie a révélé le manque de soutien durable, structurel et sociétal pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Elle a mis à rude épreuve les systèmes d'orientation, ce qui a amené les OSC à adapter rapidement leurs programmes de prévention et leurs prestations de services pour combler les lacunes. À une époque où les capacités statistiques et les méthodes administratives nationales sont complètement dépassées, les OSC jouent également un rôle important dans le suivi de la violence à l'égard des femmes en écoutant les survivantes, en documentant leurs expériences et en mettant à disposition les données des

[Encadré 2] Notre réponse à la COVID-19

En avril 2020, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a annoncé un plan d'action en cinq points pour soutenir immédiatement les bénéficiaires de subventions pendant la crise. Ce plan d'action comprend les éléments suivants : (i) reconnaître et approuver les retards dans les rapports des bénéficiaires, y compris les rapports finaux et d'évaluation ; (ii) faire preuve de souplesse pour permettre aux bénéficiaires de modifier ou de retarder les activités des projets ; (iii) partager les ressources et les conseils pour aider les bénéficiaires à faire face à la crise de santé publique ; (iv) accepter les demandes de réaffectation budgétaire pour couvrir les coûts de base afin d'assurer la continuité des activités et de minimiser les impacts négatifs de la COVID-19 ; et (v) approuver les demandes de prolongation sans frais pour les projets.

Le 8 mai 2020, en partenariat avec l'initiative Spotlight et l'Union européenne, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a alloué 9 millions de dollars supplémentaires pour un soutien immédiat à tous les bénéficiaires actuels en Afrique subsaharienne. Jusqu'à 44 OSC sont devenues éligibles pour recevoir une aide financière, avec un accent particulier sur le renforcement institutionnel, l'atténuation des risques et le rétablissement des femmes et des filles ayant subi des violences dans le contexte de la pandémie.

Fin septembre 2020, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies lancera un nouvel appel à propositions auprès des OSC du monde entier. Il se concentrera sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

services afin que les efforts de réponse locaux et nationaux puissent être informés des réalités sur le terrain.

L'incertitude de la situation complique la planification et la fourniture des services et programmes des OSC. Elles font preuve de résilience, mais ont signalé un besoin urgent de soutien financier et de plaidoyer, afin de poursuivre la fourniture de services essentiels, de maintenir les programmes de prévention, de protéger leur personnel et leurs bénéficiaires, d'éviter le risque d'épuisement professionnel et de prévenir la fermeture de leurs organisations en raison de la crise économique.

3. L'IMPACT DE LA PANDÉMIE SUR LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES

[Encadré 3] À propos de nous

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, géré par ONU Femmes au nom du système des Nations Unies, est le seul mécanisme mondial d'octroi de subventions consacré à l'éradication de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles. Depuis sa création en 1996 par la résolution 50/166 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a accordé 175 millions de dollars à 572 initiatives dans 140 pays et territoires. En 2020, il soutient 144 projets visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et des filles dans 69 pays et territoires, répartis dans cinq régions, avec des subventions totalisant 61 millions de dollars. Les bénéficiaires des subventions sont principalement des OSC ; la majorité (58 %) sont des organisations de défense des droits des femmes.

Les OSC bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ont fait état de six impacts clés liés à la violence à l'égard des femmes et des filles depuis mars 2020 :

- (i) le nombre de signalements de cas de violence augmente et la sécurité des femmes et des filles se détériore ;
- (ii) les formes spécifiques de violence en nette augmentation concernent la violence sexuelle, le harcèlement en ligne et les pratiques traditionnelles préjudiciables ;
- (iii) les impacts sur les communautés marginalisées et celles qui sont le plus souvent laissées pour compte sont particulièrement graves ;
- (iv) les mesures visant à réduire la COVID-19 exacerbent les vulnérabilités existantes et augmentent le risque de violence à l'égard des femmes et des filles ;
- (v) les impacts économiques sont les facteurs les plus importants de la violence à l'égard des femmes et des filles ; et
- (vi) la pandémie a révélé le manque de soutien durable, structurel et sociétal pour les travaux visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles ; les OSC continuent de combler le vide.

[Encadré 4] Contexte :

Ce dossier soutient le Secrétaire général des Nations Unies dans son appel aux États membres pour qu'ils reconnaissent le rôle des OSC (en particulier les organisations de femmes) dans les réponses communautaires à la COVID-19ⁱⁱ et déclarent un cessez-le-feu immédiat sur la violence domestique.ⁱⁱⁱ Le 24 avril 2020, 146 États membres et observateurs ont répondu à l'appel du Secrétaire général dans une déclaration rendant hommage aux « travailleurs sociaux et professionnels de la santé, aux organisations de la société civile, etc. pour leurs efforts dans la lutte contre la crise ».^{iv} Dans le cadre d'un suivi, les organisations des Nations Unies ont demandé aux États membres d'augmenter le financement des « organisations de défense des droits des femmes qui sont les premières à intervenir pendant cette crise et chaque crise, notamment par le biais de mécanismes tels que le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ». ^v

i. Le nombre de signalements de cas de violence augmente et la sécurité des femmes et des filles se détériore.

Lors de la première évaluation du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies en mars 2020, les OSC de cinq régions où le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies opère (Afrique, Amériques et Caraïbes, États arabes et Afrique du Nord, Asie et Pacifique, et Europe et Asie centrale) ont signalé une augmentation alarmante de certaines formes de violence à l'égard des femmes et des filles. Sur les 144 OSC, 85 % ont fait état de retombées ou d'incertitudes quant à la situation. À la fin du mois d'août, les 144 bénéficiaires de subventions avaient tous décrit les impacts.

La majorité des OSC ont signalé une augmentation de la gravité et de la fréquence de certaines formes de violence à l'égard des femmes et des filles. Par exemple, les bénéficiaires de subventions qui gèrent des refuges pour protéger les femmes fuyant la violence en Éthiopie, en Inde, en Irak, au Liberia, en Mongolie et en Tunisie voient tous leur nombre d'admissions augmenter rapidement depuis la pandémie, ce qui a entraîné une pression sans précédent sur leurs capacités. Dans les pays où le nombre de cas n'est pas en augmentation, les OSC ont exprimé leur inquiétude quant à la sous-déclaration des cas de violence à l'égard des femmes et des filles, car le confinement a réduit les possibilités de signalement et de renvoi des cas.

Les OSC qui fournissent des services ont déclaré que les femmes et les filles ayant subi des violences sexistes demandent un soutien plus fréquemment qu'il y a six mois, passant de consultations ponctuelles à de multiples demandes d'assistance, avec un plus grand nombre de cas concernant des menaces immédiates à la vie. Par exemple, le Centre des femmes à l'aide juridique et de conseil dans l'État de Palestine^{vi} et le Centre des droits des femmes en Arménie ont tous deux constaté un nombre nettement plus élevé de cas de violence de plus en plus grave.

En Argentine, la Fondation Andhes rapporte que, selon Ni Una Menos Tucumán, l'augmentation de la réception des cas de violence de genre a été de 200% dans des bureaux tels que l'Observatoire des femmes et le Bureau de la violence domestique, y compris un plus grand nombre de cas de féminicide. En Colombie, les rapports enregistrés comme des urgences ont augmenté de 553 % selon la Corporacion Con-Vivamos. Ces rapports nationaux s'alignent sur un certain nombre d'autres rapports des médias et des organisations de défense des droits humains concernant la hausse des féminicides et d'autres formes de violence à l'égard des femmes et des filles dans toute l'Amérique latine.^{vii}

ii. Les formes spécifiques de violence en nette augmentation concernent la violence sexuelle, le harcèlement en ligne et les pratiques traditionnelles préjudiciables

Lors de la précédente évaluation en mars, la forme la plus courante de violence à l'égard des femmes et des filles était la violence entre partenaires intimes, alimentée par l'insécurité économique croissante au sein du ménage et les mesures de quarantaine. Aujourd'hui, les signalements de violences sexuelles (tant par des partenaires intimes que par d'autres auteurs) sont en augmentation dans certaines communautés, de même que d'autres formes de violence à l'égard des femmes et des filles telles que le harcèlement en ligne et les pratiques préjudiciables. Au Cameroun, trois OSC ont signalé une augmentation de la violence subie par les filles (de moins de 18 ans), comprenant notamment le mariage des enfants. Deux organisations de la société civile, l'Association camerounaise pour la protection et l'éducation de l'enfant et la Fédération internationale des femmes juristes, ont signalé une augmentation des cas de harcèlement sexuel d'adolescentes en ligne. Au Somaliland, la Fondation de solidarité internationale et son partenaire, le Réseau pour l'éradication des mutilations génitales féminines (MGF) au Somaliland, ont signalé un risque plus élevé de mutilation génitale féminine. Ces rapports font écho aux alertes sévères émises par les organisations des Nations Unies au début de la pandémie. En avril 2020, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a estimé que 2 millions de cas supplémentaires de mutilations génitales féminines pourraient avoir lieu au cours de la prochaine décennie, qui autrement auraient été évités.^{viii}

iii. Les impacts sur les communautés marginalisées et celles qui sont le plus souvent laissées pour compte sont particulièrement graves

Les 20 OSC bénéficiaires de subventions travaillant sur la violence à l'égard des femmes et des filles et le handicap ont toutes indiqué que les femmes et les filles en situation de handicap continuent d'être touchées de manière disproportionnée dans le contexte de la COVID-19. L'ampleur réelle des impacts sur ces dernières n'est pas encore connue, étant donné qu'elles sont parmi les plus difficiles à atteindre en raison du confinement. Par exemple, en Côte d'Ivoire, le centre d'éducation spéciale pour filles en situation de handicap de Dignité et Droits pour les Enfants a dû être fermé pendant la période de confinement, ce qui a supprimé un environnement sûr où les cas de violence à l'égard des femmes et des filles pouvaient être identifiés et transmis aux autorités. L'organisation rwandaise pour les femmes handicapées, Rwandan Organization of Women with Disabilities (UNABU), a procédé à une évaluation rapide auprès des bénéficiaires ; 44 % des personnes interrogées ont confirmé que les mesures de confinement dans le contexte de la COVID-19 ont exacerbé la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap.

Les OSC qui fournissent une protection et des services à d'autres groupes marginalisés, notamment les femmes qui se revendiquent professionnelles du sexe, ont constaté que les mesures de confinement aggravent des situations déjà précaires. Par exemple, au Népal et en Côte d'Ivoire, les OSC ont déclaré que les femmes qui se revendiquent professionnelles du sexe doivent recourir à des comportements à risque pour rester en vie, notamment en transgressant les mesures de confinement ou de quarantaine pour trouver de l'argent et de la nourriture. Les bénéficiaires de subventions en Argentine (Fundación Andhes) et au Zimbabwe (Family AIDS Caring Trust) ont indiqué que les femmes qui se revendiquent professionnelles du sexe, plus spécifiquement celles qui s'identifient comme transsexuelles, souffrent à

la fois du fait de devoir prendre des risques pour survivre, et de se heurter à la brutalité et à la violence policière lorsqu'elles le font.

iv. Les mesures visant à réduire la COVID-19 exacerbent les vulnérabilités existantes et augmentent le risque de violence à l'égard des femmes et des filles

Il y a six mois, les OSC présentaient des raisons multiples et interconnectées pour expliquer pourquoi la pandémie a introduit de l'incertitude et exacerbé le risque de violence à l'égard des femmes et des filles. Parmi ces raisons, citons les mesures de confinement et de quarantaine qui ont provoqué des pressions dans les foyers, des pénuries alimentaires, du chômage, de l'insécurité économique, des fermetures d'écoles, l'arrêt des transports publics, des flux migratoires et, dans certains contextes, des troubles civils et des agitations politiques. Si certains pays assouplissent désormais les restrictions, d'autres continuent d'imposer un confinement ou sont contraints de revenir à des mesures restrictives. Cette incertitude augmente la probabilité de violence à l'égard des femmes et des filles. À mesure que les facteurs de risque fluctuent, les formes et la gravité de la violence deviennent imprévisibles, les comportements de recherche d'aide évoluent constamment et les prestataires de services peinent à atteindre et à soutenir les personnes dans le besoin. Les restrictions de mobilité physique, comme l'accès aux transports publics, font qu'il est plus difficile pour les femmes d'échapper à la violence et de chercher de l'aide, du soutien et de la justice.

v. Les impacts économiques sont les facteurs les plus importants de la violence à l'égard des femmes et des filles

Le bilan de la COVID-19 est très localisé et complexe. Mais les rapports de 69 pays ont souligné que les facteurs les plus importants de la violence à l'égard des femmes et des filles sont liés aux impacts économiques. Par exemple, au Bangladesh, Badabon Sangho a déclaré que l'insécurité économique dans les zones rurales a obligé les agricultrices à vendre leurs terres, souvent leur seul bien, ce qui les rend plus vulnérables à la violence. Pour celles qui subissent déjà des contraintes économiques, les femmes, les filles et leurs familles ont recours à des mécanismes d'adaptation négatifs. Au Sud-Soudan, l'Initiative stratégique pour les femmes dans la Corne de l'Afrique rapporte que les femmes ont recours au *sexo de survie* pour obtenir des biens ou des services. Au Cameroun, où des milliers de familles ont été plongées dans la pauvreté, la Fédération internationale des femmes juristes a décrit comment les filles sont contraintes de se livrer au commerce de rue, ce qui les expose au risque d'être victimes de trafiquants d'êtres humains et d'autres abus. D'autres OSC ont signalé que les mariages forcés et les mariages d'enfants ont augmenté parce que les familles cherchent un prix de la mariée (dot) pour joindre les deux bouts.

vi. La pandémie a révélé le manque de soutien durable, structurel et sociétal pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles

De plus en plus, les OSC doivent fournir des soins et un soutien de base vitaux aux femmes et aux filles victimes de violences. Au Kenya, la gestion clinique des viols, la santé mentale et le soutien psychosocial ont été perturbés, les prestataires de services de santé étant préoccupés par le traitement des cas de COVID-19. Au Pérou, Caribe para la defensa de los derechos de las Mujeres a fait état d'un accès limité aux droits sexuels et reproductifs pour les femmes à risque. Au Zimbabwe, le projet Bethany a constaté que des femmes et des filles ayant subi des violences sont renvoyées vers les services de sécurité. En Inde, les hôpitaux ne prennent plus en charge les femmes et les filles ayant subi des attaques à l'acide, car les

services des brûlés accueillent désormais les patients atteints de COVID-19. Au Tchad et en Tunisie, le Public Interest Law Centre et l'Association Femme et Citoyenneté, respectivement, ont déclaré que les auteurs de ces crimes savent que les audiences sont suspendues ou que les femmes sont refoulées par la police. Cela leur donne un sentiment d'impunité et la liberté de commettre des actes de violence sans craindre les conséquences.

4. L'IMPACT DE LA PANDÉMIE SUR LES OSC TRAVAILLANT SUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES

Les OSC ont décrit cinq impacts auxquels elles sont confrontées en tant qu'organisations :

- (i) elles travaillent dans une grande incertitude et dans des conditions de stress importantes ;
- (ii) la prestation de services reste entravée par le manque de reconnaissance du fait que les OSC sont des prestataires de services essentiels ;
- (iii) l'exécution des projets reste retardée ou bloquée en raison des mesures de quarantaine et de confinement, et il n'est pas possible de passer en ligne dans tous les contextes en raison de la fracture numérique ;
- (iv) un financement urgent est nécessaire pour aider les OSC à s'adapter et à améliorer leur résilience organisationnelle face à la crise ; et
- (v) ces défis menacent les mouvements de femmes car la survie opérationnelle de certaines OSC est remise en question.

i. Les OSC travaillent dans une grande incertitude et dans des conditions de stress importantes

L'incertitude de la situation complique la planification et la fourniture des services et programmes des OSC. Alors qu'au début de la crise, tous les bénéficiaires n'avaient pas demandé l'aide du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, en août, les 144 bénéficiaires avaient besoin d'ajuster leurs plans de projet pour des raisons programmatiques et opérationnelles. Dans certains contextes, ces OSC ont dû modifier leur mode de prestation pour répondre à une demande d'assistance extrêmement élevée ou pour travailler sur différentes formes de violence. Dans le même temps, elles ont dû renforcer les capacités du personnel à travailler à domicile et à fournir des services par le biais de différentes méthodes. Certaines OSC ont déclaré se sentir accablées et épuisées. Par exemple, en Malaisie, le Persatuan Kesedaran Komuniti Selangor (EMPOWER) a décrit comment « *le stress, l'anxiété et l'incertitude provoqués par la COVID-19 et [la] situation politique... ont provoqué une anxiété accrue et un sentiment de désespoir chez les membres du personnel* ».

De nombreuses OSC travaillent déjà dans des situations incertaines, notamment dans des contextes humanitaires et de risques de catastrophes, qui deviennent de plus en plus complexes. En Afghanistan, Women for Afghan Women a noté que les mesures de distanciation sociale ont encore exacerbé la violence à l'égard des femmes dans les communautés de personnes déplacées et de rapatriés, avec des taux plus élevés de violence entre partenaires intimes. En République démocratique du Congo, le Fonds pour les femmes Congolaises, qui se débrouille déjà dans un contexte humanitaire complexe impliquant des conflits, l'épidémie d'Ebola et la crise économique, doit maintenant s'adapter à la COVID-19.

ii. La prestation de services reste entravée par le manque de reconnaissance du fait que les OSC sont des prestataires de services essentiels

Comme les ressources nationales sont détournées vers le rétablissement et la réponse sanitaire dans le contexte de la COVID-19, les programmes et services visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles ont perdu leur caractère prioritaire dans certains pays. Les OSC doivent donc combler les lacunes et fournir des services essentiels. Par exemple, l'Association camerounaise pour la protection et l'éducation de l'enfant a signalé que les membres du personnel de santé de première ligne, précédemment formés comme personnes référentes sur la violence à l'égard des femmes et des filles, a maintenant été déployé dans des hôpitaux et des établissements de santé plus importants pour faire partie de la réponse à la COVID-19. Plusieurs bénéficiaires ont souligné que la gestion des cas et les systèmes d'orientation ont été gravement entravés par la crise, laissant aux OSC la responsabilité de rattraper le retard accumulé.

De nombreux gouvernements ne considèrent pas le soutien des OSC comme un service essentiel, ce qui devient un obstacle au maintien de l'aide aux femmes et filles ayant subi des violences. Par exemple, l'International Foundation for Crime Prevention and Victim Care (PCVC) en Inde a constaté que les appels à sa ligne d'assistance téléphonique et les demandes de services ont chuté car les bénéficiaires n'avaient pas connaissance du fait que les services resteraient disponibles. Le gouvernement a annoncé un confinement touchant tous les services sauf les services essentiels, sans toutefois préciser si les OSC fournissant ces services aux femmes et filles ayant subi des violences pouvaient rester ouvertes au titre des services essentiels.

Les OSC interviennent également pour combler les lacunes des services fournis par l'État et des programmes de protection sociale. Par exemple, le Refugee Consortium of Kenya a déclaré que les allocations en espèces versées par le gouvernement pour aider les familles dans le besoin ont peu de chances d'atteindre les réfugiés qui n'ont pas de carte d'identité kenyane. Plusieurs OSC ont demandé des fonds pour des interventions en espèces afin d'aider les femmes et filles ayant subi des violences à acheter des articles essentiels, notamment de la nourriture et des médicaments, qui ne sont pas fournis par l'aide gouvernementale, en particulier à celles qui sont laissées pour compte. Certains groupes qui s'efforcent d'éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles réorientent maintenant leur travail vers l'assainissement, l'hygiène et d'autres domaines, ce qui présente des opportunités et des risques.

iii. Les OSC ont du mal à offrir certains programmes en raison de restrictions physiques ; certaines éprouvent des difficultés à les proposer en ligne

L'incapacité des OSC à atteindre les bénéficiaires et vice versa en raison des mesures de quarantaine et des restrictions de mouvement, y compris touchant les transports publics, a été signalée comme l'un des risques les plus graves pour la mise en œuvre des projets. La programmation participative et la fourniture directe de services en face à face, en groupe, qui étaient possibles avant la COVID-19, sont maintenant sévèrement limitées. Même lorsque le confinement est assoupli, il existe toujours des règles et des directives spécifiques à suivre pour empêcher la transmission. Le passage à la programmation virtuelle peut ne pas être possible pour toutes les communautés (par exemple, la Fundación Centro de Derechos Sociales de la Persona Migrante (Cenderos), qui travaille avec les réfugiés nicaraguayens à la frontière du Costa Rica, et le Swaziland Action Group Against Abuse (SWAGAA) qui travaille avec les femmes en situation de handicap dans les camps de réfugiés à Eswatini). Les OSC recherchent un soutien pour s'adapter de manière innovante et fournir des espaces plus sûrs ou des équipements de protection

individuelle au personnel et aux bénéficiaires (des éléments de contingence qui ne figuraient pas auparavant dans la boîte à outils des OSC).

iv. Les OSC ont besoin d'un financement urgent pour améliorer la résilience de leurs organisations face à la crise, de la mise à niveau des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le travail en ligne à l'amélioration des mesures de santé et de sécurité dans les bureaux

Dans l'ensemble, la majorité des OSC sont préoccupées par leur survie opérationnelle face à une urgence mondiale qui détourne les fonds^x des services liés à la violence à l'égard des femmes et des filles. Dans un échantillon de 44 organisations d'Afrique subsaharienne financées par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, en partenariat avec l'Initiative Spotlight et l'Union européenne, les 44 ont demandé un soutien financier supplémentaire, principalement pour des adaptations de programmes, des TIC et une expertise supplémentaire pour aider l'organisation à devenir plus résistante dans le contexte de la COVID-19 et de crises futures. La plupart des OSC financées par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies signalent actuellement un détournement des fonds des donateurs des projets existants vers les initiatives dans le contexte de la COVID-19. D'autres doivent de toute urgence améliorer les mesures de santé et de sécurité dans leurs bureaux pour permettre au personnel de reprendre le travail. Et surtout, le personnel des OSC est personnellement touché et a besoin d'un soutien pour travailler à domicile et/ou d'un équipement de protection individuelle et d'une formation ou d'une assistance supplémentaire pour adapter les projets s'il travaille sur le terrain.

v. Les OSC expriment de sérieuses inquiétudes quant à la poursuite des progrès pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui menace la capacité et la portée des mouvements de femmes

Alors même qu'elles s'efforcent d'adapter leurs projets, les OSC ont mis en évidence de sérieuses préoccupations quant au maintien des progrès réalisés pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. En Haïti, Beyond Borders a noté que la portée limitée des communautés ainsi que les longues pauses dans la mobilisation communautaire autour du changement des normes sociales réduiront l'élan. Pour que les auteurs d'infractions n'échappent pas à la justice, l'accès à la justice et la bonne application de la législation, des protocoles et des politiques nécessitent une action gouvernementale soutenue qui ne peut être remplacée par les OSC. Combinées, et sans atténuation rapide, ces pressions pourraient freiner radicalement les mouvements et les efforts des femmes en faveur de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.

5. LA RÉPONSE DES OSC À LA PANDÉMIE ET À LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES

En dépit des défis énumérés ci-dessus, les OSC adaptent leurs programmes et renforcent leur capacité organisationnelle pour faire face à la crise. Six mois après la première évaluation, celles-ci ont indiqué six grands domaines d'intérêt :

- (i) adapter l'offre de services, notamment pour répondre à la demande actuelle ;
- (ii) fournir un soutien économique pour atténuer les impacts financiers qui aggravent la violence à l'égard des femmes et des filles ;

- (iii) adapter les programmes de prévention (par exemple, en ligne) ;
- (iv) s'engager auprès des communautés les plus délaissées ;
- (v) collecter des données et amplifier la voix des femmes et des filles ayant subi des violences afin d'éclairer les réponses dans le contexte de la COVID-19 et de la violence à l'égard des femmes et des filles ; et
- (vi) intégrer des mesures visant à améliorer la résilience organisationnelle et à protéger le personnel et les programmes contre les effets persistants de la COVID-19.

i. Les OSC adaptent rapidement leur offre de services liés à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles

Pour gérer l'augmentation de la demande de services liés à la violence à l'égard des femmes et des filles, dans certains contextes, les OSC mettent en place des services supplémentaires avec des mesures préventives face à la COVID-19. Par exemple, au Tchad, le Public Interest Law Center a créé un refuge temporaire, en plus de ses centres de conseil permanents, pour apporter un soutien supplémentaire aux femmes dans le besoin. Dans l'État de Palestine, le Centre des femmes à l'aide juridique et de conseil, en collaboration avec le ministère du développement social, a plaidé en faveur de la création de refuges transitoires, où les femmes peuvent être mises en quarantaine avant d'accéder à des refuges afin de respecter les réglementations COVID-19 en vigueur.

Les OSC interviennent et complètent les services fournis par les gouvernements. Au Kenya, le Refugee Consortium of Kenya a constaté que les postes de police de Nairobi et de Garissa étaient submergés par une augmentation des cas de violence à l'égard des femmes et des filles. Il a fourni à la police des matelas, des articles de jeux pour enfants et des kits de dignité ainsi que des formulaires pour documenter les cas qui sont essentiels pour le processus juridique. Dans les îles Salomon, la Pacific Regional Rights Resource Team fournit des crédits téléphoniques aux juges, greffiers et magistrats autorisés à émettre et à réviser des ordonnances de protection. Le crédit leur permet de répondre aux appels des femmes et filles ayant subi des violences et d'obtenir des informations pour émettre des ordonnances.

Lorsque les services aux femmes et filles ayant subi des violences ne peuvent être fournis en personne, les OSC transfèrent rapidement les services vers une ligne téléphonique ou sur Internet. Les OSC de la République démocratique du Congo, du Kenya, du Rwanda et du Zimbabwe mettent en place de nouvelles lignes d'assistance ou élargissent la portée des lignes existantes pour répondre à l'augmentation du nombre de cas. Des OSC, telles que le groupe d'action Swaziland Action Group Against Abuse, qui gèrent déjà des lignes d'assistance, cherchent à les moderniser pour permettre au personnel de recevoir des appels lorsqu'il travaille à domicile. Les organisations de la société civile qui fournissent une aide juridique et des services psychosociaux se mettent en ligne pour éviter toute interruption de service et pour maintenir la confiance et la communication avec les femmes et filles ayant subi des violences. Rozan, au Pakistan, a mis en place un service de conseil psychologique en ligne, et le Women Forum Tetovo, en Macédoine, propose désormais un service de conseil juridique en ligne. Pour les femmes qui ne peuvent pas téléphoner en toute sécurité, les OSC ont créé des solutions de rechange : courrier électronique, SMS, WhatsApp, applications de messagerie sur les réseaux sociaux, etc., avec les protections de données, les précautions de sécurité et la formation du personnel nécessaires.

Dans les communautés où les orientations immédiates et les services spécialisés ne sont pas disponibles, ou l'accès physique aux services spécialisés est limité, les OSC renforcent les filières communautaires pour fournir une aide juridique et des conseils psychologiques. Aux Philippines, l'Institute of Politics and Governance, Inc. forme des bénévoles de la communauté en tant que parajuristes pour fournir une aide juridique aux femmes et filles ayant subi des violences. Dans les établissements informels du Kenya, le Refugee Consortium of Kenya vise à renforcer les capacités des conseillers communautaires afin qu'ils puissent servir de points de référence pour aider les femmes et filles ayant subi des violences et fournir une réponse d'urgence. Les OSC mettent également des informations cohérentes à la disposition des communautés par l'intermédiaire de ces points focaux. Étant donné les risques élevés de cette approche, plusieurs OSC renforcent les protocoles d'éthique et de sécurité qui y sont liés.

ii. Les OSC apportent un soutien économique et une autonomisation accrue

Dans certains contextes, l'impact économique de la pandémie frappe plus durement. Les OSC estiment qu'elles doivent répondre aux besoins fondamentaux des femmes et des filles exposées à la violence en faisant pivoter les programmes sur les efforts de secours immédiats. Les OSC ont été les premières à réaliser des évaluations rapides des besoins des bénéficiaires, comme ce fut le cas de la Fundación Centro de Derechos Sociales de la Persona Migrante au Costa Rica, de la Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women au Bangladesh et de la Coordinadora por los derechos de la infancia y la adolescencia au Paraguay. Sur la base des premières évaluations, les OSC fournissent de la nourriture (par exemple, Society for Life Changers and Good Parental Care au Nigeria, Friends of Women Organisation, Selangor en Malaisie et Hagar International au Vietnam), et des kits de dignité et d'hygiène (par exemple, Al Shehab Institution for Comprehensive Development en Égypte, et African Indigenous Women Organisation Central African Network et Rural Women Center for Education and Development au Cameroun), en particulier aux femmes et aux filles marginalisées. Les OSC mettent également en œuvre des aides en espèces (par exemple, la National Union of Women with Disabilities of Uganda, le Centre for Women Studies and Intervention au Nigeria, le Forum For Women in Development and Democracy and Justice et le Centre for Rights Education and Awareness au Kenya). Dans la plupart des cas, ces aides sont apportées en tant que soutien autonome, mais certaines OSC bénéficiaires les utilisent comme points d'entrée pour la sensibilisation à la violence à l'égard des femmes et des filles et à la COVID-19.

Certaines OSC se sont également efforcées de renforcer la résilience économique en tant que facteur de protection dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment en fournissant aux organisations communautaires des fonds pour les besoins identifiés par la population. Par exemple, aux Philippines, l'Institute of Politics and Governance, Inc. modifie son projet d'allocation d'un fonds global aux organisations communautaires pour l'aide d'urgence aux victimes, qui peut être utilisé pour l'hébergement, le soutien juridique, la santé, l'allocation de transport, les kits de dignité, la nourriture ou la nutrition, parmi d'autres formes de soutien.

Les OSC ont rapidement reconnu que l'impact économique de la pandémie pourrait alimenter la violence à l'égard des femmes et des filles et que les programmes d'autonomisation économique existants doivent être repensés pour aider les femmes et les filles face aux violences dont elles sont victimes. Par exemple, la Strategic Initiative for Women in the Horn of Africa au Sud Soudan aide les femmes et les filles à se remettre sur pied économiquement en les formant à la production de masques et de serviettes hygiéniques réutilisables, répondant ainsi à la demande locale pour ces deux produits et générant des revenus. Les OSC ont fait preuve de résilience en aidant les femmes et filles ayant subi des violences à

sauver des entreprises existantes sur le point de fermer, notamment en les faisant revivre grâce à des partenariats avec le secteur privé. L'ONG ATINA en Serbie a géré avec succès une entreprise alimentaire dirigée par des femmes et filles ayant subi des violences et a réussi à la maintenir à flot grâce à ce type de partenariat.

L'impact économique de la pandémie devrait durer^x, et les OSC atténuent de manière proactive les stratégies d'adaptation négatives qui apparaissent ou risquent d'apparaître en conséquence. Badabon Sangho au Bangladesh travaille avec des agricultrices pour s'assurer qu'elles ne sont pas forcées de vendre leurs terres, souvent leur seul bien. D'autres OSC s'attaquent directement aux mécanismes d'adaptation négatifs, par exemple en intensifiant les actions de sensibilisation pour prévenir les mariages forcés et les mariages d'enfants.

iii. Les OSC adaptent leurs programmes de prévention, notamment en migrant leurs services en ligne

Les OSC migrent rapidement leurs services de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles en ligne, lorsque cela est possible, ou vers d'autres formats qui peuvent atténuer le risque d'infection par la COVID-19. Par exemple, en Ukraine, afin de faire face aux risques accrus de violence à l'égard des femmes et des filles, l'ONG « Club Eney » a adapté son intervention de prévention, appelée WINGS (Women Initiating New Goals of Safety), à un format en ligne. Le projet sensibilise les femmes aux différents types de violence à l'égard des femmes et des filles, et les aide à évaluer leurs propres risques et à créer des plans de sécurité personnelle en ligne. Un autre exemple vient d'Haïti, où Beyond Borders, avec le soutien de son organisation partenaire Pazapa, crée de nouvelles ressources pour promouvoir la prévention de la violence à distance dont sont victimes les filles et les femmes en situation de handicap. Ces outils consistent notamment en des vidéos avec interprétation en langue des signes, une campagne de SMS et des programmes radio, tous conçus pour compléter les activités en personne à l'avenir lors d'autres situations d'urgence. Et en Somalie, l'International Solidarity Foundation sensibilise aux mutilations génitales féminines par le biais de SMS et de systèmes de réponse vocale interactifs.

Là où il n'est pas possible de passer au virtuel, les OSC adaptent leur approche. Elles recherchent des ressources pour mettre en œuvre des interventions en personne de manière plus sûre et trouver de nouveaux points d'entrée pour sensibiliser sur la violence à l'égard des femmes et des filles tout en atténuant le risque lié à la COVID-19. Par exemple, au Sud Soudan, la Strategic Initiative for Women in the Horn of Africa prévoit de se rendre dans des communautés difficiles à atteindre dans un véhicule équipé d'un système de sonorisation afin de partager des informations clés sur la COVID-19 et la violence à l'égard des femmes et des filles, les endroits où obtenir de l'aide et la manière d'aborder et de prévenir la violence dans les familles et la communauté. Rozan au Pakistan et Women Challenged to Challenge au Kenya utilisent des stations de radio communautaires pour transmettre des messages concernant la violence à l'égard des femmes et des filles ainsi que la COVID-19 pour ceux qui n'ont pas accès à Internet.

Les écoles, centres communautaires et autres lieux étant fermés, des OSC comme Sonke Gender Justice en Afrique du Sud, avec ses partenaires d'exécution Swaziland Action Group Against Abuse et MOSAIC Training Services and Healing Centre for Women, identifient d'autres lieux pour leurs programmes, comme les soupes populaires. Au Kenya, le Refugee Consortium of Kenya vise à renforcer la capacité des conseillers communautaires à servir de points de référence pour les femmes en danger. Au Cameroun, l'Association camerounaise pour la protection et l'éducation de l'enfant vise à former des agents de santé

locaux pour surveiller et sensibiliser au risque de violence à l'égard des femmes et des filles dans leurs quartiers.

iv. Les OSC adaptent leurs programmes pour atteindre les personnes les plus délaissées par la pandémie

Les femmes et les filles en situation de handicap ont souvent été victimes d'un manque de priorité dans les services et les réponses de la justice, même avant la pandémie. Le milliard de personnes en situation de handicap dans le monde, selon les estimations, devrait être parmi les plus durement touchées par la COVID-19.^{xi} Les organisations de la société civile, en particulier les organisations de personnes en situation de handicap comme la Stars of Hope Society dans l'État de Palestine, investissent massivement pour garantir que les services restent accessibles pendant la pandémie. Society for Life Changers and Good Parental Care au Nigeria, Beyond Borders en Haïti et Rozan au Pakistan se concentrent sur la prévention de la violence en produisant des documents sur les risques de la COVID-19 et de violence à l'égard des femmes et des filles dans des formats multiples et accessibles. Selon l'Asociación para el Desarrollo Legislativo y la Democracia in Guatemala, « *la pandémie a mis en évidence l'invisibilité des femmes et des filles en situation de handicap* ». Comme plusieurs autres bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap, cette organisation fait tout ce qu'elle peut, par des actions de sensibilisation, des services et des actions de proximité, pour faire des femmes et des filles en situation de handicap une priorité, compte tenu du risque accru de violence à leur égard.

Les OSC assurent également la protection contre la violence envers les personnes qui s'identifient comme lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexuels (LGBTI),^{xii} qui sont aussi particulièrement vulnérables pendant la pandémie de COVID-19. En Albanie, un projet géré par le refuge pour femmes et filles victimes de violences (Shelter for Abused Women and Girls) en partenariat avec Streha, un refuge pour les femmes lesbiennes, bisexuelles et transgenres ayant subi des violences domestiques, est en train d'adapter au plus vite son travail pour maintenir ses services. Le projet fournit des logements sûrs dans des refuges et des appartements loués, de la nourriture, du matériel d'hygiène et un soutien psychologique. En Argentine, la Fundación Andhes, en collaboration avec un réseau d'organisations LGBT avec lequel elle travaille, a ouvert un nouveau foyer LGBT pour répondre à la violence et à la vulnérabilité.^{xiii} Elle a constaté un manque d'inclusion dans la réponse d'urgence de l'État à la crise sanitaire et cherche à combler les lacunes pour atteindre les laissés pour compte. Le gouvernement national a offert un fonds de 10 000 pesos en guise de revenu d'urgence pour les chômeurs et les travailleurs informels, par exemple. Mais l'accès est difficile pour les femmes transgenres, les femmes autochtones, les travailleuses du monde rural et les migrantes en raison de l'absence de documents officiels/étatiques et de ressources pour utiliser Internet. Ce constat met en évidence la fracture numérique et ses conséquences isolantes.

Les OSC qui travaillent avec les femmes et les filles à risque qui sont déplacées à l'intérieur de leur pays, réfugiées ou demandeuses d'asile, trouvent d'autres moyens d'assurer leur sécurité. En Somalie, l'International Solidarity Foundation travaille avec un partenaire local expérimenté dans les programmes de sécurité alimentaire pour livrer un mois de nourriture et de produits non alimentaires aux ménages les plus vulnérables dans les communautés cibles déplacées à l'intérieur du pays. Cette initiative aide les familles à surmonter la perte de revenu quotidien et sert de point d'entrée pour les messages du projet visant à mettre fin aux mutilations génitales féminines et à la violence à l'égard des femmes et des

filles. Au lieu des rassemblements de groupes utilisés dans le passé, la sensibilisation sera menée par le biais de théâtres mobiles attachés à un véhicule qui diffusera de courtes vidéos en plein air. Au Mexique, l'Instituto para las Mujeres en la Migración, A.C. apporte une aide immédiate aux femmes et aux filles en danger parmi les demandeurs d'asile et les populations en transit, en leur garantissant l'accès à la nourriture et un soutien en matière de santé physique et émotionnelle.

v. Les OSC collectent des données et amplifient la voix des femmes et filles ayant subi des violences pour éclairer les réponses

Les évaluations de la société civile sur la capacité des services apportés aux femmes et filles ayant subi des violences et les aperçus qualitatifs fournissent des données pertinentes. Celles-ci éclairent les réponses locales et constituent un ensemble critique de connaissances fondées sur les praticiens qui devraient guider les réponses mondiales.

Les OSC sont à l'écoute des femmes et filles ayant subi des violences et collectent des données sur les cas de violence à l'égard des femmes et des filles pour s'assurer que les efforts de réponse locaux et nationaux reflètent les réalités du terrain. Par exemple, l'International Foundation for Crime Prevention and Victim Care (PCVC) en Inde a enquêté sur les raisons pour lesquelles davantage de cas de violence n'avaient pas été signalés à son service d'assistance téléphonique au début de la pandémie. Cette organisation a constaté que les femmes étaient moins nombreuses à appeler, car les ordres de rester à la maison les empêchaient de parler au téléphone en privé. Par ailleurs, certaines femmes à risque ont supposé que le service était fermé. En réponse, le PCVC a décidé de faire à nouveau la promotion du numéro de la ligne directe, de passer à des méthodes de communication en ligne et de demander au gouvernement de déclarer que les services liés à la violence à l'égard des femmes et des filles sont essentiels et doivent donc rester ouverts.

Les OSC jouent un rôle important dans le suivi de la violence à l'égard des femmes et des filles à un moment où les capacités statistiques et les méthodes administratives nationales sont entravées. Dans l'État de Palestine, le Centre des femmes à l'aide juridique et de conseil a systématiquement enregistré les violations signalées à ses services chaque semaine depuis la fermeture. Le nombre de cas concernant une menace à la vie d'une femme était sensiblement plus élevé dans les semaines de mai qu'une semaine moyenne avant la pandémie. De plus, alors même que la proportion de personnes appelant pour la première fois par rapport au nombre total d'appelants a augmenté, le nombre de cas à long terme (non résolus) a augmenté pour atteindre 72 % par rapport aux 24 % précédant la pandémie. Alors que le pays est rentré dans une phase de confinement en juillet 2020, le centre a utilisé ces données pour appeler à une action urgente afin de protéger les femmes et les filles.

6. RECOMMANDATIONS

Sur la base des leçons tirées des réponses des OSC à la pandémie de COVID-19, et de leur rôle clé pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles à tout moment, pendant les crises ou autrement, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies fait les recommandations suivantes pour une action immédiate.

- i. **Reconnaître les OSC comme des prestataires de services essentiels et spécialisés, et les inclure dans l'élaboration et le financement des plans d'intervention nationaux dans le contexte de la COVID-19.**

Les OSC ont joué un rôle crucial en fournissant des services de soutien essentiels et spécialisés ainsi que des programmes de prévention pendant la réponse immédiate et continue à l'augmentation des taux de violence à l'égard des femmes et des filles. Les informations reçues suggèrent fortement que la plupart des réponses des États aux crises ont donné la priorité à la santé. Les systèmes déjà fragiles et sous-financés de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles ont largement compté sur les OSC pour combler les lacunes. Bien que cette réalité ait évidemment constitué un énorme défi, cela donne également l'occasion aux gouvernements de reconnaître les OSC comme des prestataires de services essentiels et spécialisés, et de les inclure dans l'élaboration et le financement des plans d'intervention nationaux dans le contexte de la COVID-19.

- ii. **Reconnaître que les OSC ont besoin d'un financement flexible pour s'adapter rapidement et renforcer leur résilience, et améliorer la réponse à la violence à l'égard des femmes et des filles et à la crise.**

Il est clairement nécessaire d'investir dans les organisations de femmes et de la société civile, qui constituent le fondement des efforts visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. L'analyse du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies montre que les OSC ont besoin d'un financement plus souple pour la programmation et la résilience organisationnelle, y compris un soutien essentiel au bien-être du personnel. Permettre aux OSC de franchir la fracture numérique et de trouver des moyens innovants pour que les femmes et les filles puissent toutes bénéficier de leurs services nécessite un financement souple et un investissement dans les coûts opérationnels des OSC. En disposant de ressources qui peuvent aider les organisations à résister à la COVID-19 et donc à toute crise future potentielle, le mouvement des femmes et les organisations qui travaillent à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles renforceront la résilience et la durabilité.

- iii. **Reconnaître que l'autonomisation économique des femmes est essentielle à la reprise mondiale et à la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles.**

La crise économique qui sévit dans les pays du monde entier, quel que soit le nombre de cas de COVID-19, souligne la nécessité d'intégrer des éléments d'autonomisation économique des femmes dans les réponses à la pandémie et les plans de relance budgétaire. **Les OSC ont rapidement identifié et ciblé le soutien économique comme une exigence clé pour aider les femmes et prévenir l'aggravation des taux de violence à l'égard des femmes et des filles.** Les organisations expérimentées dans ces domaines doivent être consultées et identifiées pour les possibilités d'investissement.

- iv. **Veiller à ce que les plans d'intervention nationaux dans le contexte de la COVID-19 prévoient des partenariats et des réseaux d'OSC de manière à soutenir et à pérenniser les mouvements de femmes.**

Les OSC signalent que de nouveaux partenariats et réseaux sont en train d'émerger, afin d'améliorer la prestation de services aux femmes en danger et de contribuer au mouvement des femmes. Les exemples fournis dans ce dossier illustrent une opportunité pour les plans d'intervention nationaux dans

le contexte de la COVID-19 d'inclure des réseaux d'OSC et d'encourager les partenariats qui soutiennent le mouvement des femmes au-delà de la réponse à la crise.

- v. **Soutenir l'adaptation de l'exécution des programmes, qui offre une opportunité d'innovation susceptible d'améliorer le soutien aux femmes et filles ayant subi des violences, d'atteindre les personnes laissées pour compte et de lutter contre la fracture numérique.**

L'adaptation de la prestation de services nécessite d'innover pour atténuer les risques et saisir les occasions d'améliorer le soutien aux femmes et filles ayant subi des violences. Les OSC signalent que la pandémie a été la raison de la numérisation des processus de plainte, par exemple, « *mais c'est un circuit qui doit être perfectionné avec les femmes de la base au sommet* », selon les termes de la Fundación Andhes, en Argentine. Le fait de mettre davantage la gestion des cas et la prestation de services en ligne pourrait apporter des avantages grâce à l'automatisation, à l'amélioration du suivi et de la surveillance, avec une plus grande portée pour ceux qui ont accès à Internet. Plusieurs bénéficiaires de subventions ont indiqué que le fait de migrer les services en ligne a créé des opportunités pour atteindre un réseau plus large de parties prenantes du gouvernement, en particulier dans les régions sans capitale (et vice versa). Pour tirer le meilleur parti de ces possibilités, il faut établir des partenariats avec des fournisseurs du secteur privé afin d'investir dans l'innovation et le renforcement des capacités d'utilisation de la technologie.

Le recours aux méthodes de prestation de services en ligne met en évidence la fracture numérique et la nécessité de ne laisser personne de côté. Plusieurs bénéficiaires de subventions ont souligné que la migration de leurs services de prévention sur Internet serait totalement inapplicable dans les milieux essentiellement ruraux où ils travaillent. Les OSC ont également souligné la nécessité d'investir à la fois dans les méthodes en face à face et en ligne, pour atteindre les bénéficiaires et établir des liens avec les mécanismes de soutien communautaire, et pour obtenir l'équipement ou le matériel nécessaires tels que les véhicules et les systèmes d'annonce publique, les systèmes de radio communautaire et le matériel d'information, d'éducation et de communication. Des méthodes de sensibilisation éprouvées et l'intégration de messages concernant la COVID-19 et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles (tirer les leçons d'autres crises de santé publique) dans des formats entièrement accessibles restent des outils essentiels. Mais plusieurs OSC ont souligné la nécessité de les mettre à jour et d'en ajuster le contenu pour le rendre plus adapté aux risques actuels.

- vi. **Investir dans des programmes ciblés et dans des domaines sous-financés qui ont besoin d'un financement durable et qui pourraient avoir les impacts les plus significatifs pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles.**

La nécessité de se concentrer sur les tactiques de prévention primaire et secondaire (et les facteurs de risque sous-jacents de violence à l'égard des femmes et des filles), à un moment où les services sont entravés, est également une opportunité d'investir dans un domaine qui manque de ressources. La pandémie a révélé des inégalités fondamentales et des normes sociales néfastes persistantes qui nécessitent une attention critique. Les OSC réitèrent leurs appels en faveur d'un financement durable pour le changement des normes sociales, car de longues interruptions dans la mobilisation communautaire réduiront l'élan pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. La crise a également permis d'examiner comment les problèmes de santé mentale, l'abus d'alcool et de drogues, et d'autres facteurs de risque propulsent le cycle de la violence.^{xiv} **Les politiques nationales de tolérance zéro et les campagnes de changement de comportement et de mobilisation sociale visant à modifier les**

normes sociales négatives doivent s'inspirer des expériences des OSC. L'investissement doit être prioritaire pour les projets d'OSC existants adaptés au contexte de la COVID-19 et présentant de fortes chances d'être intensifiés ou reproduits de manière éthique.

vii. **Reconnaître et utiliser les données collectées et rapportées par les OSC, y compris les données qualitatives, pour améliorer les services et les programmes de lutte contre les violences liées au genre, en veillant toujours à ce que les normes de sécurité soient centrées sur les victimes et conformes à l'éthique.**

À une époque où les enquêtes et la collecte de données administratives sont risquées, et où les réponses à la violence à l'égard des femmes et des filles doivent être extrêmement localisées et ancrées dans le vécu des femmes et filles ayant subi des violences, les données des OSC peuvent combler une lacune très importante. En première ligne de la réponse à la crise, les OSC sont constamment en train de s'engager de manière dynamique avec leurs propres données de service et de les trianguler avec les réponses au niveau communautaire pour les adapter aux besoins actuels des femmes et des filles à risque. La façon même dont elles s'adaptent est une forme de données en soi, indiquant comment les besoins des femmes, les comportements de recherche d'aide et certains facteurs de risque et de protection évoluent rapidement. Les OSC jouent également un rôle important dans le suivi en écoutant les femmes et filles ayant subi des violences, en documentant leurs expériences et en mettant à disposition les données des services pour informer les efforts de réponse locaux et nationaux. Ces expériences et les connaissances des praticiens doivent être reconnues et valorisées, en particulier lorsque les formes, les facteurs de risque et les schémas de violence alimentés par la pandémie peuvent sembler faussement similaires d'un point de vue mondial, mais se manifester de manière très différente dans la vie des femmes et des filles de chaque communauté.

REMERCIEMENTS

Rédacteur en chef : Aldijana Sisic

Principaux contributeurs : Gemma Wood et Shruti Majumdar

Autres contributeurs : Anna Alaszewski, Fiona Dalmier, Daniele Elizaire, Mildred Garcia, Tanya Ghani, Amélie Gontharet, Sandra Hollinger, Mila Ioncheva, Charlotte Lecomte, Maria Lorna Mesina, Diep Nguyen, Vesna Jaric et Adina Wolf.

Correction et édition : Gretchen Luchsinger

Par-dessus tout, nous sommes reconnaissants du temps et de la générosité des bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies qui ont fourni des informations précieuses pendant ces périodes d'essai pour produire ce travail d'information.

CITATION : G. Wood et S. Majumdar, 2020, *La covid-19 et l'impact sur les organisations de la société civile (OSC) qui travaillent à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles : à travers le prisme des OSC financées par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes - six mois après la déclaration de la pandémie mondiale*, New York : Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, septembre 2020.

NOTES DE FIN DE DOCUMENT

ⁱ Majumdar, S. et Wood, G. (2020) : « UNTF ERAW Briefing Note on the Impact of COVID-19 on violence against women through the lens of Civil Society and Women's Rights Organizations », New York : Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, mai 2020

<https://untf.unwomen.org/en/news-and-events/stories/2020/05/voices-from-the-ground-impact-of-covid19-on-violence-against-women>.

ⁱⁱ Nations Unies, 2020, *Responsabilité partagée, solidarité mondiale : Gérer les retombées socioéconomiques de la COVID-19*, disponible sur <https://unsdg.un.org/sites/default/files/2020-03/SG-Report-Socio-Economic-Impact-of-Covid19.pdf>

ⁱⁱⁱ Nations Unies, 2020, *UN chief calls for domestic violence 'ceasefire' amid 'horrifying global surge'*

<https://news.un.org/en/story/2020/04/1061052>

^{iv} Délégation de l'Union européenne auprès des Nations Unies - New York, 2020, *Answering the UN Secretary-General's Call on Gender-Based Violence and COVID-19, Statement by 146 UN Member States and Observers*, 30 avril 2020

https://onu.delegfrance.org/IMG/pdf/en_answering_the_secretary-general_s_call_on_covid-19.pdf

^v ONU Femmes, 2020, *Déclaration interinstitutions sur la violence à l'égard des femmes et des filles dans le contexte de la COVID-19*, 24 juin 2020 <https://www.unwomen.org/en/news/stories/2020/6/statement-inter-agency-statement-on-violence-against-women-and-girls-in-the-context-of-covid-19>.

^{vi} Rapports mensuels sur le nombre de cas de violence à l'égard des femmes et des filles signalés au Centre des femmes à l'aide juridique et de conseil. Voir :

http://www.wclac.org/News/320/WCLAC_releases_its_assessment_report_on_COVID19_and_Womens_rights_in_Palestine.

^{vii} CNN, 2020, *Lockdown is fueling rise in domestic abuse in Mexico*, 16 juillet 2020

<https://www.cnn.com/2020/06/05/americas/mexico-femicide-coronavirus-lopez-obrador-intl/index.html>; Global Citizen *Killing of Women in Argentina Reaches 10-Year High in COVID-19 Lockdown*, 20 mai 2020,

<https://www.globalcitizen.org/en/content/femicides-in-argentina-rising-under-covid-lockdown/>; International Rescue Committee (IRC) *IRC data shows an increase in reports of gender-based violence across Latin America*, 9 juin 2020

<https://www.rescue.org/press-release/irc-data-shows-increase-reports-gender-based-violence-across-latin-america>.

^{viii} FNUAP, 2020, Communiqué de presse *Violence, mariage d'enfants, mutilations génitales et grossesses non désirées : des millions de cas supplémentaires estimés dus à la pandémie de COVID-19*, 28 avril 2020 <https://www.unfpa.org/news/millions-more-cases-violence-child-marriage-female-genital-mutilation-unintended-pregnancies>.

^{ix} The Guardian, 2020, *Femicides rise in Mexico as president cuts budgets of women's shelters*, 22 juillet 2020

<https://www.theguardian.com/global-development/2020/jul/22/mexico-femicides-president-amlo-women-shelters>.

^x Le rapport de la Banque mondiale sur les perspectives économiques mondiales de juin 2020 prévoyait la plus grave récession mondiale depuis des décennies. Voir : <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2020/06/08/the-global-economic-outlook-during-the-covid-19-pandemic-a-changed-world>.

^{xi} Nations Unies, 2020, *Policy Brief: A Disability-Inclusive Response to COVID-19*, mai 2020

https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sg_policy_brief_on_persons_with_disabilities_final.pdf.

^{xii} HCDH, 2020, *Topics in Focus: COVID-19 and the Human Rights of LGBTI People*, 17 avril 2020

<https://www.ohchr.org/Documents/Issues/LGBT/LGBTIpeople.pdf>

^{xiii} Face à l'absence d'une réponse globale et suffisante de la part des États provinciaux, et grâce aux réseaux formés par les organisations et les militants, un refuge pour les personnes LGBTI a été créé dans le bar de Tucuman "Santos Discépolo" où étaient logés les transsexuels et les travestis sans domicile. Ce refuge a été rendu possible grâce à l'organisation et à la collecte d'argent, de nourriture et de produits de nettoyage par les organisations et les militants.

^{xiv} ONU Femmes, 2020, *PREVENTION: Violence against women and girls & COVID-19* <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2020/brief-prevention-violence-against-women-and-girls-and-covid-19-en.pdf?la=en&vs=3049>.